

Mostafa a provoqué une commotion et 30 jours d'incapacité à la victime

Sarah Rasujew

Mostafa n'est pas ce que l'on peut communément appeler un homme tendre. En effet, l'homme a été condamné par défaut dans le cadre d'un dossier de violence conjugale particulièrement inquiétant.

Ainsi, la victime des coups de Mostafa a été dans l'impossibilité de travailler pendant plusieurs semaines après les faits. Pour ces coups, Mostafa a écopé de douze mois de prison ferme.

De plus, lorsque les inspecteurs se sont rendus au domicile de Mostafa pour qu'il effectue sa peine, ils ont été surpris de découvrir dans la voiture du prévenu 300 grammes d'héroïne! Une découverte qui n'a pas arrangé le cas du violent.

Dès son arrivée à la prison, Mostafa a fait opposition à son jugement pour violence conjugale et s'est expliqué pour le deal et un séjour irrégulier.

Devant ses explications données pour tenter de justifier la violence qu'il a déployée envers sa compagne, on est en droit de s'inquiéter pour l'avenir de la dame ! "Je ne conteste pas avoir frappé ma compagne", a déclaré le détenu lors de la première audience, "mais je voulais la ramener à la maison".

Il faut souligner que le violent a tellement frappé sa compagne que celle-ci a subi une commotion cérébrale et 30 jours d'incapacité de travail.

Mostafa a nié que les 300 g d'héroïne lui appartenait. "C'est mon cousin, a-t-il argumenté. Je consomme de la cocaïne, mais pas d'héroïne. Mon cousin savait que je ne voulais pas qu'il la rentre à la maison, alors il l'a mise dans la voiture." Mostafa n'a déjà plus droit au sursis car il a déjà été condamné pour stupéfiants. Le tribunal l'a condamné à 18 mois de prison et 5.500 € d'amende.

Violence conjugale: de plus en plus de Flamands fuient



L'usage de la violence au sein de la famille continue à augmenter au fil des ans. Le nombre d'enregistrements de coups et blessures auprès de la police fédérale est passé de 21.318 en 2004 à 22.598 en 2005. "Et cela continue encore à augmenter cette année", indique Kris De Groof, collaboratrice au 'Steunpunt Algemeen Welzijnswerk' (Point d'appui Aide sociale générale).

De plus en plus de femmes et d'enfants se présentent dans les 27 centres gérés par cette organisation en Flandre. "Nos maisons et centres d'accueil sont pleins. En 2004, nous avons reçu 1.787 personnes, en 2005 ce chiffre a grimpé à 1.882. C'est surtout le nombre de personnes devant faire face à la violence de leur partenaire qui est en augmentation, de 1.166 en 2004 à 1.350 en 2005."

"Il y a aussi davantage d'enfants qui arrivent chez nous. En 2004, ils étaient 669, en 2005 on est passé à 689. Deux tiers des enfants qui sont témoins de faits de violence à la maison deviennent plus tard eux mêmes victimes ou auteurs", selon Kris De Groof.

Une femme poignardée à Blankenberge

Un homme de 28 ans est soupçonné d'avoir poignardé à mort son amie de 35 ans hier soir, peu avant 22h, dans un appartement situé dans la Smet de Nayerlaan, à Blankenberge. L'auteur présumé des faits a été appréhendé. Interrogé par les autorités judiciaires, il nie les faits.

Le couple que formait le suspect avec la victime se disputait régulièrement, depuis que l'un aurait été infidèle à l'autre. Hier déjà, la police était intervenue après une dispute qui a dégénéré en violences. Plus tard dans la soirée, une nouvelle empoignade devait tourner au drame.

La victime a reçu un nombre de coups de couteau. Les services de secours appelés d'urgence ont tenté de la sauver, mais en vain. Une heure après les coups fatals, la victime succombait à ses blessures.

Après les faits, le suspect a pris un taxi pour Maldegem. Il a été retrouvé peu avant minuit dans un bistrot de la localité.

Le meurtrier présumé de Blankenberge a avoué

Hier soir un couple de Blankenberge s'est violemment disputé. Depuis que l'un d'entre eux avait admis son infidélité, leurs disputes étaient récurrentes.

Vers 22 heures, la jeune femme a été emmenée à l'hôpital, victime d'une vingtaine de coups de couteau. Une heure après les faits, elle a succombé à ses blessures. Elle laisse derrière elle une fille de 16 ans.

L'auteur présumé des faits a d'abord nié puis a avoué. L'homme a 28 ans était le compagnon de la victime, une femme de 35 ans. Le parquet de Bruges a requis son arrestation pour faits de meurtre.

Hier déjà, la police était intervenue entre les deux après une dispute lors de laquelle la femme avait été expulsée de l'appartement et avait demandé l'assistance des forces de l'ordre. La dispute n'aurait pas dégénéré en violence à ce moment-là.

Battue depuis quinze ans ! La victime n'avait jamais osé dénoncer la violence de son mari

J. Def.

Voilà malheureusement encore un bel exemple de violence conjugale qui a abouti dimanche au parquet de Liège. Ce Sérésien de 60 ans, d'origine algérienne, est apparemment assez généreux envers son épouse lorsqu'il juge nécessaire de la remettre à sa place. Il la frappe, la maltraite, l'humilie. Par exemple, la pauvre femme n'a pas le droit de s'aventurer dans le salon. Elle peut tout au plus se présenter à l'entrée de la pièce avec ses repas !

Bien que les nombreuses traces relevées sur le corps de la pauvre épouse ne laissent planer aucun doute, le sexagénaire a nié avoir levé la main sur elle. Il a été mis à la disposition du juge d'instruction.

Ce Sérésien est marié depuis 15 ans à cette malheureuse. Mais il est aussi marié depuis 30 ans avec une autre femme qui vit en Algérie. C'est d'ailleurs cette dernière qui est au centre de la dispute qui s'est soldée par une scène de coups.

Samedi, il a téléphoné à son épouse en Algérie pour l'informer qu'il allait faire le nécessaire pour la faire venir en Belgique. Ce qui n'a bien sûr pas plu à la plus jeune épouse. Une dispute a éclaté et les coups n'ont cessé de s'enchaîner. La victime présentait des marques de coups sur tout le corps ! Elle a expliqué qu'il lui tape dessus depuis 15 ans et qu'elle n'a, jusque-là, jamais osé déposer plainte.

Au cours de la dernière scène de violence, le sexagénaire a apparemment fait preuve d'une grande inventivité pour marquer encore plus sa supériorité sur son épouse. Il l'a tirée par les cheveux, lui a coincé la tête en dessous d'un fauteuil, lui a cogné la tête contre une barre de fer et l'a traînée dans la cave où il l'a attachée. *"Si tu bouges, je te mets une balle dans la tête et je t'enterre dans le jardin"*, lui a-t-il lancé.

